

INTERPROFESSIONNALITE BSc2

1. Caractéristiques du module

Année académique 2021-2022

Code : S.SF.371.2010.F.20

Degré d'études : Bachelor

Année d'études : 2^{ème}

Type :

Module obligatoire : module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 02 juin 2020

Crédits ECTS : 2 ECTS

Temps de cours : 12

Temps de travail personnel encadré : 30

Temps de travail personnel individuel : 15

Catégorie :

Module principal – Core course

Organisation temporelle :

- ☐ Module sur 1 semestre
☒ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne
☒ Semestre de printemps

Niveau :

- ☒ Module de base
☐ Module d'approfondissement
☐ Module avancé

Langue principale d'enseignement

- ☒ Français ☐ Anglais
☐ Allemand

1. Prérequis

- ☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules
☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

2. Acquis de formation

Rôles majeurs exercés (adaptés selon CanMEDS, Ottawa 2005)

- ☐ Rôle d'expert ☒ Rôle de promoteur de la santé
☒ Rôle de communicateur ☐ Rôle d'apprenant et de formateur
☒ Rôle de collaborateur ☒ Rôle de professionnel
☒ Rôle de manager

Compétences principales visées (KFH, compétences finales pour les professions de la santé HES, 2009)

- Disposer des connaissances scientifiques nécessaires pour prendre des mesures préventives, diagnostiques, thérapeutiques, palliatives et de réhabilitation.
- Connaître les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système suisse de soins et de protection sociale ainsi que les principes de son pilotage et ses limites ;
- Mener leur activité professionnelle dans le respect des bases légales, tout en évaluant l'efficacité et l'économicité ainsi que la qualité et l'adéquation des prestations fournies ou initiées ;
- Assumer la responsabilité pour leurs actes et reconnaître et respecter leurs propres limites ;
- Développer leur activité professionnelle par l'acquisition de savoirs scientifiques et mener une réflexion permanente sur leur pratique et qui conduit à l'actualisation des connaissances et aptitudes tout au long de la vie ;
- Chercher activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs du système de soins ;
- Présenter et documenter leurs actes de manière pertinente, être compris par les autres et connaître des instruments e-health pour la gestion des patients et des soins.

Objectifs généraux du module

- Analyser des situations de collaboration IP vécues par des professionnel(le)s de santé, des patients et leurs proches dans un contexte de soins particulier.
- Identifier des stratégies et outils de travail en équipe TeamStepps® pour améliorer la collaboration IP, incluant les patients et leurs proches.
- Partager ses pratiques professionnelles en délimitant les rôles et responsabilités de chacun
- Intégrer dans sa démarche les représentations des publics visés (groupe populationnel, patient, proche aidant.)

2. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage**Contenus**

- Facteurs humains ;
- Outils et stratégies de communication (TeamSTEPPS®)
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé
- Raisonnement clinique ;
- Santé digitale

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Deux formules sont proposées (formule 1 uniquement pour SF et SI, la formule 1 a un nombre de places limité)

- Formule 1 :
Suivi des E-learning
Simulation interprofessionnelle sur le terrain à grande échelle (catastrophe). Cette formule implique une disponibilité sur un week-end complet les 6, 7 et 8 mai 2022
Travail préparatoire et débriefing de la simulation, ainsi qu'un travail de groupe interprofessionnel
ou
- Formule 2 :
Suivi des E-learning
Simulation interprofessionnelle en école (CIS)
Travail préparatoire aux simulations (lectures, scénario, e-learning)
Shadowing à réaliser pendant une période de formation pratique

Exigences de fréquentation

Les pratiques simulées interprofessionnelles des formules 1 et 2 et leur préparation font l'objet d'une validation du professionnalisme et de la présence. Toute absence doit être justifiée. Les absences sans motif valable au sens de l'article 29 du règlement d'études entraînent une sanction portant sur la note du module (point 3 ci-dessous) et un travail complémentaire. En cas d'absence justifiée, le responsable de module peut demander un travail complémentaire.

3. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur :

3.1. Formule 1 :

- La réalisation des E-learning
- Une évaluation du professionnalisme et de la présence, ainsi qu'un travail en groupe interprofessionnel

Ou**3.2. Formule 2 :**

- La réalisation des E-learning
- Une évaluation du professionnalisme et de la présence, ainsi que le rendu du travail sur le shadowing

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante attribuée sur la base de la note obtenue au point 3.1) ou 3.2) ci-dessus. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 2 doivent être satisfaites.

L'étudiant qui par son comportement inadéquat ou un manque d'implication ne répond pas aux critères minimaux en terme de dynamique de groupe ne valide pas le point 3.1 ou le point 3.2 et doit présenter un travail complémentaire.

4. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module (soit entre 3,5 et 3,9)

Si le point 3.1) ou 3.2) constitue la seule évaluation du module et que le résultat est insuffisant, un complément écrit portant sur les lacunes sera demandé. Sinon le résultat final du module fait foi.

La remédiation permet à l'étudiant d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

5. Bibliographie principale

- Organisation mondiale de la Santé. (2015). Guide pédagogique pour la sécurité des patients: édition multiprofessionnelle.
- Agency for Healthcare Research and Quality. (2018). TeamSTEPPS®: National Implementation. Accès : <http://teamstepps.ahrq.gov/>
- Flin, R., Winter, J., Sarac, C., & Raduma, M. (2009). Human factors in patient safety: review of topics and tools. *World Health, 2*
- Henriksen, K., Dayton, E., Keyes, M., Carayon, P., & Hughes, R. (2008). Chapter 5. Understanding Adverse Events: A Human Factors Framework. *Patient Safety and Quality: An Evidence-Based Handbook for Nurses. Rockville (MD). Retrieved on March, 13, 2012.*
- Organisation mondiale de la Santé. (2015). Guide pédagogique pour la sécurité des patients: édition multiprofessionnelle.

La bibliographie complète se trouve sur la plateforme Moodle.

6. Responsables du module et enseignants

Sage-femme : Dani Aubert-Burri

Physiothérapie : Suzanne Gard

Nutrition et diététique : Laurence Vernay

Soins infirmiers : Jessica Garcia

Techniques en radiologie médicale : Sandra Ardizzzone

Une liste des intervenants et des tuteurs sera remise à l'ouverture du module.

Descriptif validé le 17.06.2021 par Patricia Picchiottino, responsable du dispositif interprofessionnel